



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Indochine

Question écrite n° 123375

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la question des travailleurs indochinois envoyés en métropole dès septembre 1939 afin de soutenir l'effort de guerre. Désignés souvent contre leur volonté, ces derniers quittèrent leurs villages sous peine de voir leurs pères emprisonnés. Après un voyage éprouvant, ils furent répartis de Marseille sur l'ensemble du territoire français, notamment dans des lieux de productions d'armement et au sein d'exploitations agricoles. Après la défaite, la majorité d'entre eux restèrent sur le territoire métropolitain, en zone sud, où ils furent astreints à un régime d'internement. Le ministère du travail utilisa cette main-d'oeuvre, très largement sous-payée, dans un grand nombre de secteurs de l'économie. La fin de la guerre ne marqua pas la fin de l'exil pour nombre d'entre eux qui ne purent rejoindre l'Indochine qu'en 1952. Certains d'entre eux, dans les années 1980, exprimèrent des revendications qui se limitèrent à la prise en compte de leurs années passées à la Moï dans le calcul de leurs retraites. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que la France reconnaisse les injustices commises envers ces travailleurs d'Indochine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123375

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12705

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)